# Commission de Suivi de Site 14 février 2019



### **BIONERVAL** à Etampes



## **Actions DRIEE**

#### Société BIONERVAL

Depuis la dernière CSS, inspection le 29 mars 2018

Rappel: site faisant l'objet d'une inspection au moins tous les trois ans



# Inspection BIONERVAL du 29/03/2018

#### Thèmes abordés

- Suivi des arrêtés de mise en demeure du 14 août 2017 suite à l'inspection du 20 avril 2017 et du 02 octobre 2017 suite à l'incident du 12 mai 2017
- Suites données aux non-conformités et remarques relevées lors de l'inspection du 20 avril 2017

L'inspection a permis d'acter le respect des prescriptions des deux arrêtés préfectoraux de mise en demeure



# Inspection BIONERVAL du 29/03/2018

#### Écarts relevés par l'inspection lors de la visite du 29/03/2018 :

Deux non-conformités ont été relevées ainsi que quatre remarques :

Le bassin de rétention des eaux incendie est en eau sans que l'exploitant ne soit en mesure de démontrer que celui-ci est toujours en mesure de retenir l'ensemble des eaux incendie en cas de sinistre.

Les odeurs à proximité du local de filtration des digestats sont très fortes et ne sont pas canalisées puisque la cuve de récupération des déchets filtrés est à l'air libre.

Une canalisation calorifugée se trouvant entre le hall de déchargement et la cuve d'hydrolyse a été fortement endommagée par un camion.

Une des deux cuves de stockage des digestats émet du biogaz.

Les permis de feu doivent être contre-signés en fin d'intervention.

Absence des limites de quantification et de détection des PCB sur les rapports d'analyse du laboratoire LDAR.



# Projet BIONERVAL

Demande d'autorisation environnementale du 17-11-2017 : Projet d'extension de l'usine de méthanisation de biodéchets

- augmentation de la capacité annuelle de déchets à traiter en méthanisation (60 000 t/an soit 20 000 t/an supplémentaire). La capacité journalière de traitement reste à 250 t/j
- augmentation de la capacité de stockage de déchets réceptionnés de 1 250 m³ à 1 920 m³
- ajout d'un 3<sup>e</sup> moteur changement de la torchère
- aménagement d'une 3e cuve de stockage de digestats
- aménagement d'un stockage secondaire de biogaz
- mise en place d'un dispositif d'épuration et d'injection de biogaz
- transfert de 10 000 t/an de bio-déchets pré-traités envoyés vers d'autre sites de traitement du groupe Saria Industries. La capacité journalière de traitement pour cette activité sera de 49 t/jour
- transfert de 500 t/an de sous-produits animaux. La capacité journalière pour cette activité sera de 5t/jour maximum. La quantité de sous-produits animaux susceptible d'être présente sur site est de 5 t
- extension du plan d'épandage des digestats

Projet en Enquête Publique du 12 novembre 2018 au 14 décembre 2018 En attente de l'avis du commissaire enquêteur



# Commission de Suivi de Site 14 février 2019



### **BIONERVAL** à Etampes



Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire